

Domaine	Design
Filière	Master en Architecture d'intérieur
Titre du module	Séminaire théorique 2
Type de module	Module en collaboration avec le Joint Master Architecture – Module obligatoire *
Code	MOJMA2
Type de formation	Master
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre 1
Lieu	HEAD-Genève / HEPIA-Genève/ HEIA-Fribourg / BFH-Berne
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français, anglais, allemand en fonction du site organisateur
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Etre capable d'analyse et de prises de positions artistiques (expositions, constructions) et intellectuelles (publications, colloques, conférences) dans les domaines concernés. Approche interdisciplinaire sur des thématiques d'actualité, dans la culture et la recherche en architecture et en design.
Contenu et formes d'enseignement	Séminaire académique hebdomadaire, colloque ou workshop théorique concentré dans le temps. Les contenus varient de semestre en semestre ; ils concernent essentiellement la théorie de l'architecture, en lien avec les pratiques professionnelles.
Modalités d'évaluation et validation	Evaluation continue et/ou finale par les enseignant.e.s en charge du module. Travail personnel oral et/ou écrit, individuel ou collectif. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impressions, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. L'assiduité et la participation aux enseignements font aussi parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x-s a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation	Remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5 ou Fx). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai inscrit au calendrier académique. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignants	Selon programme JMA
Nom du responsable du module	Robin Schori, responsable de la filière JMA
Descriptif validé le	30.06.2023
Par	Javier Fernandez Contreras, responsable du Master Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.